





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2023-102**

Séance publique du

17 mars 2023

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20230317- lmc1233112-DE-1-1
Date de signature : 22/03/2023
Date de réception : mardi 21 mars 2023
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : GRAND THÉÂTRE DE PROVENCE - APPROBATION DE LA NOUVELLE GRILLE
TARIFAIRE PROGRAMMATION ARTISTIQUE 2023/2024**

Le 17 mars 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 10/03/2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
et Attractivité
Direction de la Culture

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 MARS 2023

Nomenclature : 1.2
Délégation de service public

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY
CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : GRAND THÉÂTRE DE PROVENCE - APPROBATION DE LA NOUVELLE GRILLE
TARIFAIRE PROGRAMMATION ARTISTIQUE 2023/2024- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Conformément aux dispositions des articles L.1411-3 et R.1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales et en application de l'article 35 de la convention du Grand Théâtre de Provence signée entre la Ville et l'EURL Mirabeau, le délégataire doit transmettre à la Ville un rapport relatif à l'exécution de la délégation de service public qui lui a été confiée, contenant des données comptables, une analyse de la qualité du service et une annexe comprenant un compte-rendu technique et financier.

La grille tarifaire pour la saison 2023/2024, considérée comme une annexe des documents financiers à fournir obligatoirement à la Ville par le délégataire fait partie de ces éléments, il y est notamment précisé le prix des places en fonction des catégories et des formules d'abonnement proposées (document annexé au présent rapport).

Pour la saison 2023/2024, le délégataire propose des formules d'abonnement identiques à la saison 2022/2023 soit :

- **la carte blanche**, nominative, dont le coût est fixé à 25 € permettant ainsi aux publics d'acheter leurs places de spectacles tout au long de l'année.
Grâce à cet abonnement, le coût des spectacles varie entre 15 € et 33 € (selon la catégorie, hors Festival de Pâques et Opéra de Paris).

- **la carte 18-30 ans**, nominative, au prix de 15 euros propose un tarif unique à 10 € sur toutes les catégories de spectacles dans la limite des places disponibles (hors Festival de Pâques).
- **pour les -18 ans**, proposition d'un tarif unique de 10 € (hors Festival de Pâques).
- un tarif spécial « **Opéra de Paris** » : possibilité d'achat de billets à l'unité (coût des places entre 9 et 60 € selon la catégorie) ou aux titulaires d'une carte blanche (coût des places entre 10 et 44 € selon l'abonnement choisi).
- dans le cadre du **Pacte 'Aix Marseille Université** : les étudiants bénéficient de 5 € de réduction sur présentation de leur carte d'étudiant.

Pour les tarifs des billets à l'unité :

- tarif plein entre 10 et 46 € selon la catégorie choisie,
- tarif réduit entre 10 et 42 € selon la catégorie choisie,
- un tarif unique dit « léger » réservé au moins de 30 ans, demandeurs d'emploi et minima sociaux entre 10 et 15 €,
- tarif – 18 ans : fixé à 10 €,
- le prix unitaire des places des scolaires reste stable à 9 €.

Compte tenu de ces informations, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la grille tarifaire du Grand Théâtre de Provence pour la saison 2023/2024.

DL.2023-102 - GRAND THÉÂTRE DE PROVENCE - APPROBATION DE LA NOUVELLE
GRILLE TARIFAIRE PROGRAMMATION ARTISTIQUE 2023/2024-

Présents et représentés : 55
Présents : 44
Abstentions : 0
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 55
Pour : 55
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

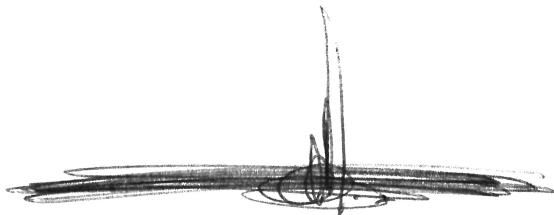
N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Le secrétaire de séance,
Monsieur Rémi CAPEAU



Compte-rendu de la délibération affiché le : 22 mars 2023
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

TARIFS SAISON 2023/2024 - GRAND THEATRE DE PROVENCE

TARIF A

	CARTE BLANCHE		CARTE 18-30 ans
	groupe	indiv	
CATEGORIE 1	31 €	33 €	10 €
CATEGORIE 2			
CATEGORIE 3			
CATEGORIE 4			
CATEGORIE 5			

TARIF B

	CARTE BLANCHE		CARTE 18-30 ans
	groupe	indiv	
CATEGORIE 1	23 €	25 €	10 €
CATEGORIE 2			
CATEGORIE 3			
CATEGORIE 4			
CATEGORIE 5			

TARIF C

	CARTE BLANCHE		CARTE 18-30 ans
	groupe	indiv	
CATEGORIE 1	15 €	17 €	10 €
CATEGORIE 2			
CATEGORIE 3			
CATEGORIE 4			
CATEGORIE 5			

Tarif achat CARTE	25 €	15 €
-------------------	------	------

TARIF A

	Unité				
	tarif plein	tarif réduit	tarif léger	-18ans	scolaire
CATEGORIE 1	46 €	42 €	15 €	10 €	9 €
CATEGORIE 2	42 €	38 €			
CATEGORIE 3	37 €	33 €			
CATEGORIE 4	23 €	21 €			
CATEGORIE 5	10 €	10 €			

TARIF B

	Unité				
	tarif plein	tarif réduit	tarif léger	-18ans	scolaire
CATEGORIE 1	37 €	31 €	15 €	10 €	9 €
CATEGORIE 2	31 €	28 €			
CATEGORIE 3	27 €	25 €			
CATEGORIE 4	19 €	17 €			
CATEGORIE 5	10 €	10 €			

TARIF C

	Unité				
	tarif plein	tarif réduit	tarif léger	-18ans	scolaire
CATEGORIE 1	23 €	21 €	15 €	10 €	9 €
CATEGORIE 2	21 €	19 €			
CATEGORIE 3	19 €	17 €			
CATEGORIE 4	17 €	16 €			
CATEGORIE 5	10 €	10 €			

Pas d'augmentation tarifaire cette saison

Maintien du tarif spécial pour les très gros accueils (type Opéra de Paris, Comédie Française...) : carte blanche 44 € (indiv) et 42 € (groupe), et de 60 € à 10 € en billet à l'unité